

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016004

Signataire : ABW/AD

Séance du Conseil Municipal du 24/03/2016

RAPPORTEUR : Jean-Jacques KARMAN

OBJET : Déclassement du bien situé 114 boulevard Félix Faure sur la parcelle cadastrée U13 - Cession au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers (AMA) des biens situés 112 et 114 boulevard Félix Faure sur les parcelles cadastrées U13 et U14.

EXPOSE :

La Commune est propriétaire des biens situés 112 et 114 boulevard Félix Faure à Aubervilliers sur les parcelles cadastrées U 13 et U 14.

Pour partie, cet immeuble a été loué au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers à partir du 1^{er} septembre 2004, la seconde partie leur ayant également été louée à compter de début 2012. L'occupation des locaux par cette association est donc continue depuis 2004. Souhaitant maintenir et inscrire son action sur ce site dans la durée, l'Association a souhaité acquérir l'ensemble.

La Commune avait quitté le local fin 2011 pour centraliser les services qui s'y trouvaient (Direction de l'Autonomie) plus en cohérence avec les autres services municipaux. Actuellement, ce bien ne s'inscrit plus dans aucun projet d'utilisation, soit pour l'implantation de ses services, soit pour ses projets d'aménagement ou de développement urbain, soit ceux de partenaires qu'elle soutient, que ce soit à court, moyen ou long terme.

La partie de l'immeuble située du 114 boulevard Félix Faure ayant été affecté jusqu'à fin 2011 à un service public (bureaux de la Direction de l'autonomie) et appartenant de ce fait au domaine public communal, il doit préalablement être déclassé afin de pouvoir être cédé.

Le déclassement du domaine public communal de cet immeuble est conditionné par sa non affectation à un service public.

A ce jour, l'immeuble du 114 boulevard Félix Faure ne peut plus faire l'objet d'une utilisation concourant à l'exécution d'une mission de service public, du fait de la Commune ou de toute personne publique ou privée, morale ou physique, y ayant été habilitée ou autorisée par la Commune et ce suite au déménagement de la Direction de l'Autonomie qui a été relocalisée au 4 rue Charron à Aubervilliers et par la mise à disposition desdits locaux, dans le cadre d'une convention, au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers à compter du 1er janvier 2012.

Il a donc été établi la désaffectation de l'immeuble par procès-verbal en date du 2 mars 2016 et par arrêté du maire en date du 3 mars 2016.

Il est donc proposé au conseil municipal :

-d'approuver le déclassement du domaine public communal de l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 13.

-d'approuver la cession d'un bien en totalité situé 112 et 114 boulevard Félix Faure à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée U 13 et U 14, au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, ou tout substitué, au prix de 550 000 €, le prix étant payable sur dix années sans intérêts, révision ni indexation, par appels trimestriels de 13 750€ (TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS), terme à échoir, le premier étant payable à la conclusion de l'acte authentique, et les suivants étant exigibles au début de chaque trimestre suivant.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MARS 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 24 Mars, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 Mars, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mmes TLILI Leïla, GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MM. CHIBAH Salah, RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, Mmes ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	Mme NEDELEC Soizig
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MERCADER Y PUIG Maria	Représentée par :	M. DAGUET Anthony
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	M. BEAUDET Pascal
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. Damien BIDAL

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2016004

Signataire : ABW/AD

OBJET : Déclassement du bien situé 114 boulevard Félix Faure sur la parcelle cadastrée U13

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141-1 ;

Vu l'arrêté de la Maire en date du 3 mars 2016 constatant la non affectation à un service public de l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure sur la parcelle cadastrée U13,

Considérant que l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure ne peut plus faire l'objet d'une utilisation concourant à l'exécution d'une mission de service public, du fait de la Commune ou de toute personne publique ou privée, morale ou physique, y ayant été habilitée ou autorisée par la Commune,

Considérant que la désaffectation de l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure par suite au déménagement de la Direction de l'Autonomie qui a été relocalisée au 4 rue Charron à Aubervilliers et par la mise à disposition dans le cadre d'une convention au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers à compter du 1er janvier 2012 a été constatée par un procès-verbal en date du 2 mars 2016,

Considérant que la désaffectation et le déclassement de cet immeuble est effectué en vue de sa cession au profit de l'Association des Musulmans d'Aubervilliers, ou tout substitué,

A l'unanimité. MM. GARNIER, LOGRE, VANNIER, Mme YONNET, s'étant abstenus

DELIBERE :

DECIDE de déclasser du domaine public communal l'immeuble situé 114 boulevard Félix Faure à Aubervilliers sur la parcelle cadastrée U 13.

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



Reçu en préfecture le : 25/03/2016

Publié le : 25/03/2016

Certifié exécutoire le : 25/03/2016



L'adjoint délégué
Anthony DAGUET